



copiur 1.05

www.copiur.admin.ch

Mai 2005

Ardita Driza Maurer
Collaboratrice
scientifique
Copiur



Editorial

L'utilisation de langages de structuration pour écrire et publier la loi n'est plus uniquement un souhait. Le nouveau recueil systématique vaudois, entièrement remanié, existe maintenant en XML (lire ci-contre). Il utilise en outre une nouvelle systématique, celle de l'Institut du Fédéralisme de Fribourg, qui lui permet de s'aligner sur le RS fédéral, comme d'autres RS cantonaux ayant adopté cette classification.

Le projet de création d'un schéma XML commun pour la publication des textes normatifs cantonaux et fédéraux (projet CHLexML) est en phase de conclusion. Le groupe de travail de l'Association Suisse pour le développement de l'informatique juridique finalisera le schéma dans le courant du mois de juin et présentera ses travaux lors du 5^e séminaire d'informatique juridique de Macolin qui aura lieu du 30 juin au 1^{er} juillet prochain (lire en page 3 et 4).

Une meilleure structuration des textes juridiques ainsi que l'utilisation future d'autres outils associés au langage XML (tels que les glossaires communs de métadonnées, les URN, etc.) vont certainement améliorer les résultats de la recherche. Il faut cependant savoir en profiter. Apprendre aux juristes les techniques les plus rapides et les plus efficaces pour obtenir l'information juridique recherchée sur Internet, telle est l'ambition du cours virtuel dispensé par l'Université de Genève (lire en page 3).

Le nouveau Recueil Systématique de la législation Vaudoise (RSV)

Fruit de plus de deux ans de travaux, développé dans un souci d'uniformisation avec les autres législations cantonales et la structure du Recueil Systématique fédéral (tout en respectant les particularités vaudoises), le RSV est devenu un outil des plus performants.

Il présente tout d'abord une nouvelle structure. Ainsi, l'ordre et le contenu des neuf volumes ont changé et la systématique des matières a été améliorée. L'arborescence est passée de deux à quatre niveaux (volumes, chapitres, sections, sous-sections).

Le RSV bénéficie également d'un nouveau format informatique, puisqu'il a été entièrement converti au format XML. Il a de ce point de vue anticipé le projet «CHLexML», dont le but est la coordination des publications des collectivités publiques et l'uniformisation des standards.

Nouvelle numérotation

Le nouveau système de numérotation du RSV fournit dorénavant des informations sur la nature, le rang et la hiérarchie des actes, tout en permettant une numérotation simplifiée, donc facile à mémoriser, pour les actes importants. Le principe repose sur un ensemble modulaire de deux blocs (lois et décrets) à trois blocs (règlements, arrêtés) voire davantage pour les actes inférieurs ou dépendants.

Le premier bloc, composé de trois chiffres se réfère à l'ordre principal des matières (ex. : 211 = dispositions complémentaires et d'exécution du Code civil). Les trois chiffres qui composent le deuxième bloc affinent la matière (ex. : 211.100 = état-civil et droit des personnes)

- Un total de cinq chiffres (le sixième est un 0 non affiché) nous indique que le texte en question est une loi (ou concordat, accord...). Par exemple : Loi sur l'état-civil = 211.11 ;
- Un total de six chiffres signifie qu'il s'agit d'un décret. Exemple: 211.111, ou 211.121 si le décret ne dépend pas de la loi.

Le troisième bloc et les suivants sont composés d'un seul chiffre, qui fait référence à la hiérarchie de l'acte. Il désigne les règlements, arrêtés et autres actes mineurs. En voici quelques exemples :

- règlement d'exécution de la loi : 211.11.1
- règlement n° 2 de la loi: 211.11.2
- règlement ou arrêté dépendant du règlement n° 2: 211.11.2.1
- arrêté de mise en vigueur du règlement dépendant du règlement n° 2: 211.11.2.1.1
- règlement indépendant de la loi (nouveau deuxième bloc) : 211.12.1

Et ainsi de suite, en ajoutant des blocs de un chiffre «en wagons», le nouveau RSV dispose d'une place illimitée pour les actes inférieurs, les plus nombreux (211.12.1.1.1.1...).

The screenshot shows the homepage of the 'Législation vaudoise' website. At the top, it says 'Législation à jour au : 21.12.2004' and 'Recueil annuel | Actes non publiés | Lois RSV'. On the left, there's a sidebar with categories like 'Adresses', 'Index', '1- Etat Peuple Autorités', '2- Droit privé Procédure civile Etat', '3- Droit pénal Procédure pénale Exécution', '4- Ecole Science Culture', '5- Défense générale Protection de la population', '6- Finances', '7- Travaux publics Energie', and '8- Santé'. The main content area has a search bar with fields for 'Titre', 'Texte', 'Abréviation', and a 'Rechercher' button. Below the search is a section titled 'Recherches avancées' with options like 'Recherche détaillée', 'Recherche par genre', 'Recherche par thème', 'Lois et modifications récentes', 'Lois essentielles', 'Lois fédérales importantes', and 'Informations' with links to 'Utilité' and 'Aide'. A list of legal acts is displayed, such as '4 - ÉCOLE - SCIENCE - CULTURE -', '40 - EDUCATION , FORMATION -', '400 - École +', '405 - Corps enseignant +', '412 - Enseignement secondaire supérieur +', '413 - Formation professionnelle +', '414 - Université -', '414.100 - Université en général -', '414.11 - Loi sur l'Université de Lausanne', '44.11.1 - Règlement sur l'Université de Lausanne', '44.11.1.0 - Règlement sur les mandats à l'Université de Lausanne', '44.11.1.0.1 - Règlement fixant la nomination des assistants à l'Université de Lausanne', '44.11.1.0.2 - Règlement sur les droits d'inscription fournis aux cours; et l'octroi de bourses', '44.11.1.0.3 - Règlement sur les mandats particuliers du personnel de l'Université de Lausanne', '44.11.1.0.4 - Décret fixant les traitements des professeurs à l'Université de Lausanne', '44.11.1.0.5 - Arrêté sur les congés de formation accordés pour favoriser la recherche', '414.900 - Conventions (université) +', '415 - Gymnastique et sport +', and '416 - Bourses, subсидies et prêts de formation +'.

Quant à la place disponible pour les actes majeurs, il est rare d'en trouver plus de deux ou trois dans une sous-section. Celle-ci étant elle-même séparée des autres par centaines (211.100, 211.200,...), ils bénéficient malgré tout d'une marge de 01 - 99 (211.11, 211.12, 211.13,...).

En cas de besoin il est possible d'augmenter le deuxième bloc à quatre, voire cinq chiffres ou plus, car le deuxième bloc peut s'écrire indifféremment 10, 100, 1000, voire davantage (les zéros finaux ne sont pas affichés). A titre d'exemple: 916.1057.1, rendu nécessaire par la classification de l'Institut du fédéralisme et qui appartient bien à la sous-section 916.100.

Nouvelle présentation (aperçu)

Les notes marginales ont été supprimées au profit de titres d'articles, de même que les notes de modifications et de commentaires, ce qui permettra de réduire l'édition papier de 15 % environ.

Chaque acte se termine par un tableau des modifications et un tableau des commentaires, qui permettront le suivi des versions et des modifications. Ces tableaux seront petit à petit complétés par de nombreuses informations, notamment sur les travaux du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat (actuellement en cours d'élaboration).

Nouveau site Internet

Augmentation de l'information, amélioration des moteurs de recherche, intuitivité, accès plus rapide aux actes législatifs..., le nouveau site du RSV offre notamment les fonctionnalités suivantes :

- Quatre modes de recherche : systématique au moyen d'une navigation dans une arborescence (qui peut être affichée en permanence dans une fenêtre), détaillée par saisie de critères, simplifiée (par genre et par thème) et rapide par saisie directe d'un mot-clé ou d'une abréviation (tous les actes du RSV ont une abréviation).
- Tableaux modifications et commentaires s'ouvrant en «pop-up», ce qui permet leur consultation en même temps que le texte de l'acte.
- Navigation rapide au sein des textes avec affichage simultané de ceux-ci dans la fenêtre principale, en format «html» pour la rapidité ou en format «pdf» pour l'impression A4.

Le site Internet du RSV est évolutif et doit encore être doté d'autres modules (historique des actes, suivi des versions, moteurs supplémentaires).

Nouvelle édition papier

La collection complète du RSV est maintenant éditée sous forme de 17 classeurs, mis à jour quatre fois par année.

Le nouveau Répertoire (Volume 10, classeur n° 17) contient quant à lui les ressources suivantes :

- plan général ;
- index systématique ;
- table des matières détaillées ;
- listes systématique ET chronologique de tous les actes publiés au RS, avec les références de toutes leurs modifications (en cours) ;
- listes chronologique ET systématique (sous leur nouvelle cote) de tous les actes non publiés ;
- table alphabétique par mots-clé ;
- trois tables de concordance.

Comme le RSV, le Répertoire fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Adresse Internet: <http://www.rsv.vd.ch>

Grégoire Thévoz
Service de justice et législation
gregoire.thevoz@sjc.vd.ch

LexGo

LexGo, le portail d'accès unifié au droit fédéral et cantonal suisse développé par l'Institut du fédéralisme de Fribourg, se dote d'une nouvelle fonction de recherche: la recherche dans les titres des normes.

Celle-ci vient s'ajouter à la recherche par numéro systématique et à la recherche dans la table des matières des différents recueils systématiques. L'utilisateur dispose ainsi de plusieurs outils pour rechercher une norme dans un recueil systématique (fédéral ou cantonal), et, avantage majeur de LexGo, il se voit en même temps proposer les normes correspondantes dans les autres 26 recueils systématiques. La recherche comparative s'en trouve considérablement facilitée.

Adresse Internet: <http://www.lexgo.ch>

Recherche juridique informatisée en droit suisse et en droit de l'Union européenne

En tant que juriste ou professionnel en contact avec le droit, il devient indispensable de connaître les outils de recherche et de veille mis à disposition sur Internet, tant la maîtrise de ces instruments permet de gagner en efficacité.

Du 4 avril au 29 juin prochain, l'Université de Genève organise une première formation continue en recherche juridique informatisée qui vous permettra d'acquérir une solide connaissance des ressources électroniques existantes, de maîtriser le flot d'informations disponibles sur le réseau et de déployer des stratégies de recherche performantes dans les différents domaines du droit suisse et du droit de l'Union Européenne. Dispensée exclusivement par Internet (e-learning), la formation sera centrée sur la pratique. Pour chacun des domaines abordés, vous apprendrez par de nombreux exercices à effectuer des recherches topiques. Des guides vous expliquant pas à pas le processus de recherche seront mis à votre disposition.

Plus de détails concernant cette formation à distance par Internet sont disponibles sur son site Web.

Adresse Internet: <http://www.rji.ch>

Journées d'informatique juridique 2005

La septième édition des journées d'informatique juridique aura lieu le mardi 25 octobre 2005, de nouveau à l'Hôtel du gouvernement à Berne. Elle sera consacrée aux avantages et aux risques inhérents aux systèmes de gestion des droits sur le contenu numérique, ou Digital Rights Management (DRM).

Les systèmes de gestion des droits sur le contenu numérique ou DRM entrent en jeu dans un grand nombre de situations : cela va de l'attribution de codes régionaux aux DVD, jusqu'aux systèmes très compliqués utilisés pour donner accès au contenu numérique (p.ex. qui peut, quand, où, à quelle fréquence et à quel prix, lire, copier, transformer ou transmettre un document?).

L'«industrie du contenu» nous promet davantage de nouvelles techniques et de nouveaux systèmes d'accès et d'utilisation du contenu numérique (textes, programmes informatiques, films ou morceaux de musique) qui garantiraient une meilleure protection des droits d'auteur. Parallèlement cela implique la perte du droit à la copie privée.

Lors de la septième édition des journées d'informatique juridique il sera question des aspects économiques, techniques, juridiques, politiques et scientifiques du DRM ainsi que de l'avenir du contenu numérique. L'état actuel de la législation suisse en la matière sera aussi passé en revue.

Adresse Internet: <http://www.informatiquejuridique.ch>

Séminaire d'informatique juridique de Macolin

Le cinquième séminaire d'informatique juridique de Macolin aura lieu du 30 juin au 1er juillet 2005.

Comme lors des éditions passées, cette rencontre réunira les instances officielles productrices de données juridiques: chancelleries d'Etat, tribunaux cantonaux de dernière instance, services de l'administration fédérale, ainsi que les membres de l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique (ASDIJ).

L'information et les discussions porteront sur les tendances dans le domaine de la publication officielle de données juridiques sur Internet, sur les transactions électroniques avec les tribunaux, ainsi que sur d'autres questions d'actualité dans le domaine de l'informatique juridique.

L'assemblée générale ordinaire de l'ASDIJ aura lieu dans le cadre du séminaire, le 30 juin 2005, à partir de 16h30.

Adresse Internet: <http://www.seminiur.ch>

La Feuille fédérale en ligne

Affichage disturbé par le «Blocage des publicités»

Toute la Feuille fédérale (dès 1849) est accessible gratuitement sur Internet depuis le 1er janvier 2005. Mais quel lien avec la publicité?

Dans la précédente édition de ce bulletin nous vous avons présenté le nouveau service proposé par les Archives fédérales dans le cadre du projet «Publications officielles numérisées de 1848 à nos jours».

Cette nouvelle possibilité d'accès à la Feuille fédérale 24 heures sur 24 et indépendamment de l'endroit où se situe l'utilisateur a été accueillie de manière très positive. Mais l'enthousiasme initial a été entamé par quelques problèmes techniques causés par la fonctionnalité «Blocage des publicités» des logiciels «Norton Internet Security» et «Norton Personal Firewall». Il est ainsi impossible d'accéder au site Web des Archives fédérales si la fonctionnalité «Blocage des publicités» de Norton est activée.

Le problème survient lorsque l'adresse (l'URL) de la page Web ou la programmation de la page Web (HTML) contient du texte indiquant que la page peut être une publicité ou contenir une publicité. Ce texte porte le nom de «chaîne HTML». Le «Blocage des publicités» empêche ainsi l'affichage du site <http://www.ads.bar.admin.ch/ADS/showHome.do> car son adresse URL contient la «chaîne HTML» «AD» (interprétée comme signifiant publicité). Cet URL fera dorénavant partie de la liste des exceptions, régulièrement mise à jour par Norton. Le site s'ouvrira aussi sans problème si l'on introduit, manuellement ou automatiquement, lors de la configuration du «Blocage des publicités», une règle qui autorise l'affichage de l'adresse URL des Archives fédérales. De plus amples informations à ce sujet se trouvent sur le site Web du fournisseur de logiciels de sécurité pour Internet mentionné.

Adresse Internet de la Feuille fédérale en ligne :
<http://www.ads.bar.admin.ch/ADS/showHome.do>

Coupon

Je désire recevoir régulièrement et gratuitement

«www.copiur.admin.ch»

en français

en allemand

en italien

Remarques:

VEUILLEZ Ecrire EN MAJUSCULES

Entreprise: _____

M./Mme: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

NPA Ville: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____

A retourner à:
l'Office fédéral de la justice, Copiur, Bundesrain 20, 3003 Berne
Fax 031 322 37 46

Impressum

«www.copiur.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.
Il paraît au moins 2 fois par an.

Office fédéral de la Justice
Service de coordination des publications électroniques
de données juridiques (Copiur), Bundesrain 20, 3003 Berne

Ardita.DrizaMaurer@bj.admin.ch
031 323 51 59
UrsPaul.Holenstein@bj.admin.ch
031 323 53 36
Caterina.Castelli@bj.admin.ch
031 323 52 88

Les articles de ce bulletin ne sont pas des avis officiels. Ils n'engagent que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par Copiur.

Traduction: Copiur et Service linguistique de l'Office fédéral de la justice

ISSN: 1424-7011

CHLexML

Le groupe de travail de l'Association Suisse pour le développement de l'informatique juridique (ASDIJ) examina le 8 mars dernier le schéma XML (nommé CHLexML) pour la publication des actes normatifs consolidés suisses (ceux qui apparaissent dans les RS uniquement).

Tous les documents du groupe de travail peuvent être consultés sur le site Internet du projet. Le site contient en outre une rubrique Forum, qui est une plateforme de discussion ouverte à tous. Le groupe de travail conduit actuellement une évaluation interne des différents composants du projet.

La version finalisée du schéma sera présentée à l'assemblée générale de l'ASDIJ qui aura lieu le 30 juin prochain dans le cadre du 5e séminaire d'informatique juridique de Macolin. Après son adoption par l'ASDIJ, le schéma sera mis en consultation auprès des chancelleries cantonales. Parallèlement aura lieu le processus de normalisation du schéma auprès de eCH - l'association qui vise le développement et l'adoption de normes pour la cyberadministration en Suisse.

Adresse Internet: <http://www.chlexml.ch>

JurisPedia ou le droit partagé

JurisPedia est un projet encyclopédique d'initiative universitaire consacré aux droits du monde et aux sciences juridiques et politiques. Le projet vise la réalisation d'une encyclopédie juridique universelle.

Grâce aux libres contributions des juristes volontaires ayant la fibre encyclopédiste, JurisPedia espère devenir, dans quelques années, le seul outil capable de donner en français, anglais, espagnol (...) ne serait-ce que l'architecture du droit jordanien ou indonésien (c'est le cas actuellement) ou encore une solide information juridique d'un pays plus représenté.

JurisPedia fonctionne sur la base d'un Wiki, c'est-à-dire un site internet dynamique dont tout visiteur, sans enregistrement préalable, peut modifier les pages à volonté. Ce mode de fonctionnement repose sur un phénomène tenant à l'internet et permettant la mise en œuvre d'une intelligence connective (ou collective ou partagée). Cette forme d'intelligence fait de JurisPedia un outil très réactif.

Comment participer ? En visitant JurisPedia vous vous apercevez rapidement que, même sans mot de passe, il est possible de tout construire et de tout dire sous le contrôle de chacun. N'hésitez pas à contribuer ou à poser toutes vos questions à l'adresse qui suit.

Adresse Internet: <http://www.jurispedia.org>